NATIONS UNIES

E

Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.9/1995/3
20 janvier 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Commission de la population
Vingt-huitième session
21 février-2 mars 1995
Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

ÉTUDE GÉNÉRALE DES TENDANCES, POLITIQUES ET PROGRAMMES DÉMOGRAPHIQUES : SUIVI DE L'ASSISTANCE MULTILATÉRALE AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE POPULATION

Suivi de l'assistance multilatérale aux activités en matière de population

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

Le présent rapport fait suite à la recommandation 88 de la Conférence internationale sur la population tenue à Mexico en 1984 et aux résolutions 1986/7 et 1987/72 du Conseil économique et social dans lesquelles il était demandé au Secrétaire général de préparer régulièrement des rapports sur le suivi de l'assistance multilatérale aux activités en matière de population. Puisque moins d'un an s'est écoulé depuis la vingt-septième session de la Commission de la population, pendant laquelle un rapport complet sur le suivi de l'assistance multilatérale aux activités en matière de population a été présenté, la Commission ne sera saisie que d'une mise à jour de ce rapport.

Le présent rapport fait état des tendances de l'assistance multilatérale aux activités en matière de population, accorde une large place aux domaines d'activité ayant bénéficié d'une telle assistance et étudie les aspects fonctionnels permettant de faire parvenir une assistance aux pays en développement dans le cadre du système des Nations Unies. Le rapport mentionne que, suite à l'adoption du Programme d'action de la Conférence

* E/CN.9/1995/1.

95-01892 (F) 090295 100295 /...
9501892

internationale sur la population et le développement tenue au Caire en 1994, l'assistance multilatérale va connaître, d'une part, des changements importants dans la quantité des ressources mises à disposition et, d'autre part, une réorientation dans le sens des thèmes principaux de la Conférence, notamment en matière de planification de la famille, de santé génésique et de démarginalisation de la femme.

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes	Page
INTRODUCTION	1 - 8	4
I. TENDANCES ACTUELLES DE L'ASSISTANCE MULTILATÉRALE AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE POPULATION	9 - 34	5
A. Données générales	9 - 12	5
B. Dépenses par régions	13 - 18	6
C. Dépenses par catégorie du plan de travail .	19 - 20	7
D. Financement, par catégorie de plan de travail, à l'intérieur d'une même région	21 - 25	8
E. Financement, par agent d'exécution	26 - 29	9
F. Financement multibilatéral	30 - 32	9
G. Prêts et crédits de la Banque mondiale et des banques régionales de développement	33 - 34	10
II. QUESTIONS DE FONDS	35 - 92	10
A. Collecte et analyse des données de base . .	37 - 42	11
B. Dynamique de la population	43 - 49	12
C. Formulation et évaluation de politiques démographiques	50 - 54	13
D. Services de santé maternelle et infantile, de planification de la famille et de santé génésique	55 - 64	14

TABLE DES MATIÈRES (suite)

		Paragraphes	Page
E.	Information, éducation et communication en matière de population	65 - 76	16
F.	Femmes, population et développement	77 - 92	19
III.	PROBLÈMES OPÉRATIONNELS	93 - 130	22
A.	Approche axée sur la programmation	94 - 97	23
B.	Formulation et exécution des programmes et projets	98 - 107	23
C.	Suivi et évaluation	108 - 112	25
D.	Mobilisation des ressources en vue de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	113 - 130	26
IV.	CONCLUSIONS	131 - 135	31

Tableaux

1. Dépenses du FNUAP, par catégorie du plan de travail, 1990-1993 33

2. Dépenses d'assistance en matière de population, par région et par mode de financement, 1989 et 1992 33

3. Dépenses du FNUAP, par catégorie du plan de travail et par région, 1990-1993 34

4. Dépenses du FNUAP, par région, 1990-1993 35

INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi suite à la recommandation 88 de la Conférence internationale de 1984 sur la population tenue à Mexico[1], dans laquelle il était demandé au Secrétaire général d'assurer le suivi des programmes démographiques multilatéraux entrepris par les organismes des Nations Unies en vue de la poursuite de l'exécution du Plan d'action mondial sur la population[2], aux résolutions 1985/4, 1986/7 et 1987/72 du Conseil économique et social et à la résolution 39/228 de l'Assemblée générale.

2. Le premier rapport sur la question (E/1989/12) portait sur la période 1974-1988, suite à la Conférence mondiale de Bucarest sur la population en 1974. Le deuxième rapport (E/CN.9/1991/8), qui complétait le premier, mettait l'accent sur les faits nouveaux survenus au cours de la période 1989-1990. Le troisième rapport (E/CN.9/1994/6), couvrant la période 1991-1992 et une partie de 1993, a été établi pour la vingt-septième session de la Commission de la population tenue en mars 1994. En raison de l'intervalle très court ayant séparé la vingt-septième session de la vingt-huitième, le présent rapport se borne à mettre à jour la version de 1994. L'établissement d'un rapport abrégé peut aussi s'expliquer par le fait que les décisions concernant le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire en 1994 étaient supposées entraîner des changements importants dans le suivi des progrès visant à atteindre les buts énoncés dans le Programme d'action adopté par la Conférence[3], ainsi que dans l'établissement de rapports à ce sujet.

3. Il apparaît clairement dans la résolution 49/128 de l'Assemblée générale que la Commission de la population sera "revitalisée" par ses nouvelles fonctions de suivi, d'examen et d'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action. D'ailleurs, la Commission prendra le nom de Commission de la population et du développement. Dans la même résolution, l'Assemblée prie la Commission de la population d'examiner, à sa vingt-huitième session, le Programme d'action et ses incidences.

4. Dès lors, il apparaît clairement essentiel de donner suite avec vigueur et rapidité au plan élaboré au Caire, qui appelle l'adoption de mesures concrètes dans le domaine de la population. Plusieurs mesures ont été prises durant le mois qui a suivi la Conférence afin de pousser tous les pays du monde à en remplir les promesses. Il importe d'informer la Commission des initiatives récemment prises par les agences multilatérales.

5. Les faits nouveaux les plus marquants sont ceux concernant les activités de suivi de la Conférence. Au paragraphe 16.29 du Programme d'action, toutes les institutions spécialisées et autres organismes du système des Nations Unies sont invités à renforcer leurs activités, programmes et stratégies à moyen terme et à les ajuster, selon qu'il conviendra, de façon à ce qu'ils comprennent les activités de suivi de la Conférence.

6. L'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a prié, au nom du Secrétaire général, la Directrice exécutive du FNUAP de mener une action concertée en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action. Afin de renforcer la complémentarité, de tirer le maximum des avantages relatifs

et d'améliorer la coordination entre les différents organismes du système des Nations Unies, une Équipe spéciale interorganisations, comprenant des hauts fonctionnaires du système des Nations Unies et notamment de la Banque mondiale, est réunie afin d'élaborer une stratégie commune et intégrée pour le suivi de la Conférence. La Directrice exécutive du FNUAP a été priée de coordonner les travaux de cette équipe spéciale, tandis que le siège du FNUAP servira de secrétariat lors des réunions de cette équipe.

7. L'Équipe spéciale interorganisations se réunira régulièrement pour examiner les progrès accomplis dans l'application des recommandations du Programme d'action. Les principales actions au niveau national seront coordonnées par le Coordonnateur résident des Nations Unies.

8. Le Programme d'action accorde une importance particulière à la mobilisation tant des ressources nationales que de l'aide internationale. La Conférence est la première conférence internationale des Nations Unies à s'accorder sur un calendrier de mobilisation des ressources dans le but d'atteindre une série d'objectifs précis. Le suivi régulier de la mobilisation des ressources constituera une lourde responsabilité supplémentaire assumée par le FNUAP au nom du Secrétaire général. Il importe de comprendre le caractère essentiellement opérationnel du Programme d'action et de mettre en place par la suite les mécanismes de suivi voulus afin de parvenir aux résultats espérés. Lors de la Conférence, bon nombre d'importants donateurs ont fait part de leur volonté de renforcer sensiblement leur aide à la population, en conformité avec les évaluations figurant dans le Programme d'action. Il faut en attendre des implications considérables quant au montant des ressources financières acheminées par les organisations multilatérales. La section III.D du présent rapport décrit en détail les besoins à satisfaire, sur le plan de la mobilisation des ressources, pour appliquer le Programme d'action.

I. TENDANCES ACTUELLES DE L'ASSISTANCE MULTILATÉRALE AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE POPULATION[4]

A. Données générales

9. L'assistance multilatérale aux activités en matière de population est apportée par les organismes des Nations Unies qui exécutent des programmes ayant trait aux questions de population. Pour nombre de ces organisations, les fonds affectés à ces activités proviennent principalement du FNUAP et, dans une moindre mesure, de leurs budgets ordinaires et d'autres sources de financement. Le FNUAP est la principale source d'assistance : à la fois parce que c'est la première source de financement de ces activités pour les autres organisations multilatérales dans le cadre du système des Nations Unies et parce qu'il appuie directement de nombreuses activités d'assistance par le biais de l'exécution nationale. La Banque mondiale et, de plus en plus, les banques régionales de développement, constituent une autre source multilatérale importante de cette assistance, grâce aux prêts et crédits qu'elles accordent.

10. Les tendances générales de l'assistance multilatérale aux activités en matière de population du système des Nations Unies pour 1990-1992, en millions de dollars des États-Unis, sont résumées ci-dessous (les données pour 1993 ne sont pas encore disponibles) :

	1990	1991	1992
Montant total de l'assistance	972	1 306	1 033
FNUAP	232	240	204
Autres organismes des Nations Unies	86	102	54
Sources privées	48	76	106
Prêts de la Banque mondiale[a]	169	354	107

[a] Les chiffres de la Banque mondiale représentent les engagements annuels et ne doivent pas être confondus avec les dépenses. Dans le cas du FNUAP, les fonds engagés sont alloués la même année; dans celui de la Banque mondiale, les fonds engagés sont habituellement prêtés sur plusieurs années.

En 1990, le total de l'assistance internationale aux programmes de population s'est élevé à 972 millions de dollars, y compris les prêts et crédits de la Banque mondiale. Sur ce montant, 669 millions de dollars provenaient de pays donateurs, tandis que le reste du système des Nations Unies fournissait 86 millions de dollars et les sources privées, 48 millions de dollars. Les prêts de la Banque mondiale se sont élevés en 1990 à 169 millions de dollars.

11. Après avoir connu une forte augmentation en 1991, l'assistance internationale aux activités en matière de population sous forme de dons et de prêts a très faiblement augmenté en 1992, par rapport à 1990. L'assistance internationale provenant de sources privées a continué d'augmenter sensiblement, mais cette augmentation a été contrebalancée par une forte baisse de l'assistance provenant de sources multilatérales du système des Nations Unies (à l'exception du FNUAP). Les données pour 1993 sont incomplètes, mais, pour le moment, les dépenses du FNUAP s'élèvent à 213 millions de dollars, tandis que le montant total des prêts de la Banque mondiale pour son exercice budgétaire était proche de 200 millions de dollars.

12. Dans le cadre du système des Nations Unies (à l'exclusion de la Banque mondiale), le FNUAP a fourni la part la plus importante des fonds servant à financer l'assistance en matière de population : en 1992 comme en 1989, cette part a représenté 81 % du total transitant par le système des Nations Unies.

B. Dépenses par région[5]

13. L'assistance aux activités en matière de population destinée aux pays en développement utilise essentiellement trois filières : les institutions bilatérales, les institutions multilatérales et les organisations non gouvernementales. Sur le total de cette assistance fournie en 1992, environ 33 % ont été transférés directement par des voies bilatérales, 26 % par des institutions multilatérales et 41 % par des ONG. Au cours de la dernière

décennie, ces proportions ont varié d'une année à l'autre, mais on n'observe aucune tendance nette à cet égard.

14. La répartition de l'assistance internationale par filière a différé selon les régions. En effet, l'exécution des projets au titre de l'assistance bilatérale directe a représenté 39 % des fonds, les filières multilatérales 27 % et les ONG 34 %. En Asie et dans le Pacifique, l'assistance bilatérale directe a constitué 49 % du financement de 1992, le système des Nations Unies 23 % et les ONG 28 %.

15. Entre 1989 et 1992, les variations régionales dans l'acheminement de l'assistance en question ont été faibles. En Asie occidentale, une participation accrue des ONG durant cette période peut être révélatrice d'une tendance ou simplement être le résultat de variations imprévisibles d'une année à l'autre.

16. Si l'on considère les dépenses liées aux programmes de population financés par des sources multilatérales uniquement, on constate que l'Afrique, et l'Asie et le Pacifique ont reçu la part la plus importante, la principale raison étant que les institutions bilatérales et multilatérales ont accordé une priorité accrue à ces régions. En 1992, chacune a reçu environ 36 % du total du financement multilatéral, tandis que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes n'a reçu que 16 % et l'Asie occidentale 9 %. L'Europe a reçu moins de 3 % des dépenses totales. En 1992 et 1993, la répartition du financement par région est analogue en ce qui concerne le FNUAP.

17. La structure du financement multilatéral indique que la part de l'Asie et du Pacifique a diminué. Cette région, qui recevait 52 % des fonds en 1986, n'en a reçu que 37 % en 1992. En revanche, l'assistance à l'Afrique a augmenté, passant de 26 % en 1986 à 36 % en 1992. La part de l'Amérique latine et des Caraïbes a augmenté aussi, passant de 10 % en 1986 à 16 % en 1992. L'Asie occidentale a reçu régulièrement environ 10 % du total des fonds multilatéraux.

18. En ce qui concerne les tendances par région du financement assuré par le FNUAP, les fonds destinés à l'Afrique ont constamment augmenté, passant de 22 % en 1986 à 33 % en 1993. La part reçue par les autres régions est restée relativement stable durant cette période. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a reçu de 12 à 13 % des fonds du FNUAP et l'Asie occidentale de 9 à 10 % du total au cours de la période considérée[6].

C. Dépenses par catégorie du plan de travail

19. On continue d'établir les états de dépenses du FNUAP en fonction des catégories du plan de travail arrêté par le Comité administratif de coordination (CAC), malgré l'introduction prévue de modifications visant à classer les activités d'après les thèmes essentiels de la Conférence du Caire. Le gros des fonds alloués à la santé maternelle et infantile et à la planification de la famille (SMI/PF), s'élevait à 52 % du montant total des fonds en 1992 et 1993. Les programmes d'information, d'éducation et de communication (IEC) ont reçu environ 15 % des fonds durant cette période. La catégorie "Dynamique de la population" a reçu 9 % des fonds en 1992 et 7 % en 1993. Durant la même période, environ 9 % des ressources sont allées à la formulation et à

l'évaluation des politiques démographiques et à l'intégration de la population dans la planification du développement, de 4 à 6 % sont allés aux programmes du secteur spécial et environ 3 à 4 % aux activités multisectorielles.

20. L'accroissement des ressources allouées aux programmes de SMI/PF après 1991 peut être attribué à la diminution des fonds alloués à la collecte et à l'analyse de données, après les pourcentages records enregistrés lors de la série de recensements de 1990, et à l'accroissement de la demande de services de SMI/PF.

D. Financement, par catégorie de plan de travail, à l'intérieur d'une même région

21. Un examen des tendances régionales concernant les secteurs de fond révèle qu'en ce qui concerne les services de SMI/PF, un accroissement du financement pour ce type d'activités a été enregistré en Asie occidentale. Dans cette région, les dépenses du FNUAP, qui représentaient 28 % du total en 1990, sont passées à 59 % en 1993. La proportion des dépenses totales de SMI/PF a également augmenté dans les autres régions en 1993 (sauf en Asie et dans le Pacifique), mais cette augmentation peut être le reflet de fluctuations normales d'une année à l'autre plutôt qu'une tendance affirmée.

22. La proportion des fonds destinés au secteur de l'IEC dans toute les régions a fluctué d'une année sur l'autre au cours de la période 1990-1993. La proportion des dépenses pour l'IEC en Afrique s'est établie aux alentours d'un cinquième du total pour la période, chiffre qui n'a été atteint par aucune autre région en développement. En Amérique latine et dans les Caraïbes, et en Asie occidentale, aucune tendance ne se dégage clairement, mais ces régions ont l'une et l'autre considérablement réduit leurs dépenses d'IEC en 1993.

23. Pour ce qui est de la collecte de données de base concernant la population, on a enregistré depuis 1990 un déclin dans la proportion des fonds destinés à cette catégorie en Afrique subsaharienne, en Asie et dans le Pacifique. Dans le cas de l'Afrique, la proportion des fonds consacrés à la population et ayant servi à financer les recensements, les enquêtes, les statistiques et les systèmes d'enregistrement de l'état civil est tombée de 23 % en 1990 à 14 % en 1993. Même avec ce pourcentage réduit, l'Afrique a surpassé toutes les autres régions du point de vue des dépenses concernant la collecte de données. La part des dépenses concernant la collecte de données de base en Asie et dans le Pacifique était également en baisse, et s'est maintenue à 4 % en 1993. Dans les deux autres régions, les dépenses dans ce domaine sont restées stables dans l'ensemble.

24. La part de l'appui aux activités de recherche sur la dynamique de la population a diminué dans toutes les régions en développement, bien qu'elle ait été traditionnellement assez faible dans la région de l'Asie et du Pacifique.

25. Les fonds consacrés au secteur de la formulation et de l'évaluation des politiques et programmes démographiques se maintiennent à un niveau élevé en Afrique, où leur proportion est passée de 11 % à 13 % en 1993. Dans de nombreux pays africains, les pouvoirs publics ont créé des services spéciaux de la population au Ministère de la planification et dans d'autres ministères. Le

FNUAP a aidé ces services et a appuyé des projets visant expressément à élaborer des politiques en matière de population. En 1993, dans les régions de l'Asie occidentale, de l'Asie et du Pacifique et de l'Amérique latine et des Caraïbes, de 3 à 6 % seulement des fonds disponibles ont été consacrés à ce secteur.

E. Financement, par agent d'exécution

26. Les projets relatifs à la population financés par des sources multilatérales sont exécutés par les gouvernements, les organismes des Nations Unies ou des ONG[7]. En 1989, environ 20 % des projets financés par le FNUAP ont été exécutés par le FNUAP lui-même, 54 % par d'autres organismes des Nations Unies, 14 % par des gouvernements et 12 % par des ONG.

27. En 1992, 25 % des fonds du FNUAP ont été consacrés à des activités exécutées par le FNUAP lui-même et 44 % par d'autres organismes des Nations Unies. L'élargissement du rôle du FNUAP en tant qu'agent d'exécution tient principalement à ses responsabilités accrues en matière d'achat de produits contraceptifs. En 1992, l'exécution nationale a représenté 18 % du total et le taux d'exécution par les organisations non gouvernementales est demeuré stationnaire (13 %)

28. L'augmentation des fonds affectés à des projets exécutés par le FNUAP ou directement exécutés par les gouvernements reflète de nouveaux arrangements relatifs à l'exécution nationale des projets, en application de la politique du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP qui fait de l'exécution nationale la modalité de choix, conformément à la résolution 47/199 de l'Assemblée générale.

29. D'une manière générale, l'exécution de projets en matière de population par les autres organismes des Nations Unies a diminué depuis 1989, tant en termes absolus que par rapport à l'exécution totale des projets. L'exception en la matière est le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Cela s'explique par les efforts concrets que l'UNICEF et le FNUAP ont déployés en vue d'accroître leur collaboration, conformément aux décisions des organes directeurs des deux organismes.

F. Financement multibilatéral

30. Outre les ressources qui sont régulièrement fournies au FNUAP par les donateurs, le Fonds reçoit, à titre de ressources multibilatérales, des fonds affectés à des projets précis qu'il gère. Cinq pour cent du total de ses dépenses de 1993 ont été couvertes par des sources multibilatérales (soit 10,3 millions de dollars), montant à peu près équivalent à celui de 1992. Cependant, le financement multibilatéral a continué d'augmenter si l'on considère une période plus étendue : les revenus provenant de sources multibilatérales sont passés de 7,3 millions de dollars en 1989 à 15,6 millions en 1993. Les principaux donateurs multibilatéraux du FNUAP sont l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Finlande, la France, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Suisse.

31. Lorsqu'on analyse le financement multibilatéral par catégorie du plan de travail, il apparaît clairement que les programmes de planification de la

famille ont reçu la plus grande partie des ressources, soit environ 52 % en 1993. Les projets IEC n'ont reçu qu'environ 8 %. L'autre domaine important ayant bénéficié de fonds multibilatéraux en 1993 est la collecte de données de base, dont la part est de 19 %.

32. En 1993, le gros du financement multibilatéral est allé à l'Afrique subsaharienne (44 %) et à l'Asie et au Pacifique (29 %). Les activités interrégionales ont bénéficié en 1993 d'environ 17 % des dépenses multibilatérales.

G. Prêts et crédits de la Banque mondiale et des banques régionales de développement

33. La Banque mondiale, à la différence des autres organisations du système des Nations Unies, offre des prêts pour les activités en matière de population plutôt que des dons. Les chiffres relatifs au financement assuré par la Banque mondiale sont, en outre, exprimés sous forme d'engagements portant sur plusieurs années plutôt que de dépenses annuelles et il est donc difficile de les comparer avec les états financiers des autres donateurs. Au cours des années, le montant des prêts de la Banque mondiale dans le domaine de la population, de la santé et de la nutrition a augmenté. Les engagements de prêts pour le secteur de la population ont varié ces dernières années : les montants consacrés au seul secteur de la population se sont élevés à 86 millions de dollars en 1988, 169 millions en 1990 et 107 millions en 1992[8].

34. Les banques régionales de développement accordent aussi un rang de priorité plus élevé aux prêts dans le domaine de la population. Le cas le plus remarquable est celui de la Banque asiatique de développement, qui a attribué la priorité à l'assistance en matière de population dans sa structure de planification de la stratégie à moyen terme (1993-1996). L'appui de la Banque asiatique de développement aux projets intégrés en matière de santé et de population atteignait un total de 669 millions de dollars au milieu de l'année 1993. Sur ce montant, 50 millions avaient été affectés à la composante population. La Banque africaine de développement a aussi placé nettement la population au premier rang de ses priorités d'assistance au développement.

II. QUESTIONS DE FOND

35. Le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP qui suit de près l'assistance multilatérale en matière de population, a prié le Secrétaire général de faire le point des questions techniques et de fond prioritaires dans le domaine démographique. En conséquence, le présent rapport traite des domaines ci-après : a) collecte et analyse des données de base; b) dynamique de la population; c) formulation et évaluation des politiques en matière de population; d) planification familiale intégrée aux services de santé maternelle et infantile et aux soins de santé primaires; e) information, éducation et communication en matière de population; f) programmes spéciaux. Néanmoins, il y a lieu de rappeler qu'on adoptera bientôt un nouveau mécanisme d'établissement de rapports concernant les activités de suivi du Programme d'action, ce qui implique le suivi d'une série d'activités prioritaires et de catégories de programme différentes des six catégories susmentionnées et plus conformes aux nouvelles priorités convenues au Caire.

36. Le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a également recommandé de faire en sorte que l'assistance dans le domaine de la population renforce les activités visant à intégrer les questions relatives à l'égalité des sexes dans les politiques de population et de développement. C'est pourquoi le présent rapport fait une place à l'égalité des sexes dans les problèmes de fond relatifs à la population. D'autre part, les questions touchant spécifiquement les femmes et le développement font l'objet d'une section distincte (voir plus loin, sect. F).

A. Collecte et analyse des données de base

37. La planification démographique et l'exécution des programmes de population se fondent sur des données précises : nombre d'habitants et caractéristiques de la population d'un pays, schémas migratoires, répartition de la population sur le territoire national, taux de natalité et de mortalité, taux d'accroissement démographique, fécondité et mortalité, formation et dissolution des familles et des ménages. Ces données proviennent principalement des recensements, des enquêtes et des systèmes d'enregistrement de l'état civil (naissances, décès, mariages et divorces).

38. Au cours du cycle de recensements des années 90, qui couvre la période 1985-1994, 193 pays ou territoires ont effectué un recensement de la population et du logement ou prévoient de le faire, et quelques autres, des recensements distincts de la population ou du logement. Sur les 56 pays d'Afrique, 45 pays ou zones ont effectué un recensement; dans 35 pays (37 recensements), le recensement a été effectué entre 1985 et 1992; dans 10 autres, il était prévu pour 1993 ou 1994.

39. Au cours des deux dernières décennies, on a pu constater que le nombre des recensements avait beaucoup augmenté en Afrique, les programmes de recensement de la population et du logement de 1980 et de 1990 y ayant bénéficié d'une promotion active et d'un soutien technique et financier de la part des organismes des Nations Unies. À quelques rares exceptions près, tous les pays d'Afrique ont obtenu une aide financière du FNUAP pour ces opérations.

40. On a continué à mettre au point des techniques d'échantillonnage et d'analyse efficaces sur le plan des coûts qui permettent de constituer une bonne base de données et d'améliorer les systèmes d'enregistrement des statistiques de l'état civil. Il est toutefois clair que dans les pays en développement où les recensements restent peu nombreux, il faudrait adopter des approches plus novatrices.

41. Le Projet panarabe pour le développement de l'enfant, exécuté en collaboration par les États du Golfe et six autres pays d'Asie occidentale, et lancé conjointement par le FNUAP et le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND) constitue une importante opération de collecte et d'analyse des données démographiques. Les données ainsi rassemblées, ainsi que celles obtenues dans le cadre d'une initiative analogue lancée dans la même région — l'Enquête sanitaire du Golfe — ont permis de mettre au point et d'améliorer les politiques et les programmes de SMI/PF dans l'ensemble de la région.

42. L'Enquête mondiale sur la fécondité réalisée dans les années 70 et au début des années 80 a été complétée par le programme d'enquêtes démographiques et sanitaires comprenant deux cycles d'enquêtes désormais achevés. En avril 1993, 56 enquêtes avaient été menées à bien, dont 18 lancées en 1991 et 1992.

B. Dynamique de la population

43. Deux tendances se manifestent de plus en plus dans les recherches récentes sur la dynamique de la population : la première procède de la constatation que dans les années 80, alors que la fécondité continuait à baisser, certaines régions et certains groupes ont apparemment échappé à ce mouvement. Les chercheurs s'attachent donc à étudier les déterminants socio-culturels de la fécondité. Un projet groupant de nombreux travaux est consacré à ce sujet par l'UNESCO, avec le financement du FNUAP. Le Programme de recherche sociale en Afrique sera aussi axé principalement sur les déterminants socio-culturels du comportement démographique.

44. La deuxième tendance consiste à mettre l'accent sur une approche interdisciplinaire et à intégrer les questions démographiques à la planification du développement socio-économique. Il faut mentionner ici les six réunions de groupes d'experts, organisées dans le cadre des préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement. Une série de tables rondes ont été organisées dans le cadre de ces mêmes préparatifs en vue d'examiner certains travaux de recherche présentés sous forme de documents directifs et portant sur les thèmes suivants population, virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et syndrome d'immunodéficience acquise (sida); population et alimentation; population et stratégies de développement; population et éthique; population et questions relatives à l'égalité des sexes.

45. Les recherches sur les rapports entre population et environnement revêtent une importance croissante. En termes généraux, les liens entre population, ressources et environnement sont évidents : l'accroissement démographique ne peut manquer d'avoir un impact important sur les ressources et l'environnement, entraînant une demande accrue de vivres, d'énergie, d'eau, de soins de santé, de réseaux d'assainissement et de logements. Toutefois, quand il s'agit de cas précis, les liens entre population, ressources et environnement restent souvent confus. Le FNUAP cherche activement à définir un programme de recherche qui permette d'en apprendre davantage sur les corrélations entre la pression démographique, la pauvreté et la dégradation de l'environnement.

46. Les rapports entre la population et les migrations internationales sont, eux aussi, une question qui suscite un intérêt croissant et des recherches de plus en plus approfondies. Grâce à une aide multilatérale, un certain nombre d'études sur les migrations, étalées sur plusieurs années, sont actuellement en cours. L'une de ces études, exécutée par l'Organisation internationale pour les migrations (Genève), est consacrée à l'analyse des flux migratoires des pays en développement vers les pays développés, ainsi qu'entre pays en développement. Elle est confiée en premier lieu à un réseau de centres de recherche situés dans les régions en développement. Une autre étude, exécutée par la Commission économique pour l'Europe (CEE), consiste à rassembler des informations afin de constituer une base de données sur les migrations en Europe. Vu l'importance accordée aux problèmes de migration et de développement à la Conférence du

Caire, on peut s'attendre à ce que des efforts mieux concertés soient entrepris aux fins de remédier, par le biais d'une aide multilatérale, aux préoccupations que suscitent les migrations.

47. Le FNUAP a continué de financer des activités liées à la création d'institutions, à la formation et à la recherche. La plupart avaient pour but de doter les pays de moyens institutionnels leur permettant d'analyser les données démographiques et les corrélations entre population et développement, et d'exploiter les résultats aux fins de la planification du développement.

48. Durant la période considérée, l'un des grands objectifs de l'assistance multilatérale a été de former du personnel à l'analyse démographique et à l'intégration des facteurs démographiques à la planification du développement. Au cours de la seule année 1993, le Programme mondial de formation en matière de population et de développement a dispensé une formation à 85 cadres moyens de 59 pays en développement.

49. L'aide multilatérale a également permis de mettre au point des progiciels pour activités démographiques. Un de ces progiciels, POPMAP, permet d'afficher sous forme de carte et de base de données des indicateurs sociaux, économiques et démographiques, montrant l'implantation des services et autres institutions. En 1993, on a mis au point une importante application de POPMAP aux systèmes de gestion de programmes de planification familiale. Ce logiciel sera certainement très utile puisqu'il permet de lier les données démographiques et connexes à la programmation régionale et locale.

C. Formulation et évaluation de politiques démographiques

50. En 1993, le FNUAP a continué de financer des opérations destinées à appuyer des politiques démographiques et des plans de développement dans la plupart des pays en développement. L'Afrique, où les politiques démographiques sont encore relativement peu développées, a été la principale bénéficiaire de cette aide. La plupart des activités menées concernaient la création et le renforcement d'institutions.

51. D'autres organisations du système des Nations Unies continuent elles aussi à soutenir l'étude de la formulation et de l'exécution des politiques démographiques. La Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU a continué à observer régulièrement les politiques démographiques des différents pays. En 1992-1993 a eu lieu l'Enquête démographique périodique des Nations Unies auprès des gouvernements, entreprise dans le but de rassembler des informations sur la manière dont les pays intègrent leurs politiques et stratégies démographiques à leur effort global de développement. Les premiers résultats de cette enquête seront bientôt connus.

52. Depuis quelque temps, l'on s'accorde de plus en plus à reconnaître qu'il est nécessaire de trouver de nouvelles solutions adaptées au contexte changeant dans lequel s'inscrivent les activités de planification du développement. Les bouleversements socio-politiques survenus au cours des dix dernières années ont été si rapides qu'il a été difficile de procéder aux changements nécessaires et de se débarrasser des vieilles habitudes. Dans le passé, le lien établi entre

les questions de population et la planification était, sous de nombreux aspects, fondé sur une conception de la planification qui, aujourd'hui, est moins répandue et a été remplacée par une vision très différente du moyen idéal de réaliser le développement. Ce thème a été débattu lors d'une table ronde réunie conjointement en novembre 1993 par le FNUAP et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), au cours de laquelle on a étudié les moyens opérationnels et institutionnels d'intégrer la population au développement, ainsi que des questions plus théoriques.

53. Outre l'examen de ces moyens, plusieurs formules nouvelles devant permettre de mieux intégrer les aspects démographiques aux stratégies de développement sur le plan opérationnel, pendant les années 90 et au-delà, ont été suggérées lors du débat sur les grandes orientations politiques qui a préludé à la tenue de la Conférence du Caire de 1994.

54. On a mis l'accent sur la mise en place de politiques et de programmes davantage fondés sur la participation faisant intervenir les communautés locales et propres à assurer l'affranchissement des femmes. L'assistance multilatérale fournie aux fins d'officialiser l'intégration des questions de population aux stratégies de développement, conformément aux priorités fixées à la Conférence, se caractérise de plus en plus par une planification décentralisée et par la remise du pouvoir de décision aux autorités locales ou régionales (dans les limites du pays considéré).

D. Services de santé maternelle et infantile, de planification de la famille et de santé génésique

55. Le FNUAP, qui est la plus importante source d'assistance multilatérale dans ce domaine, a continué d'accroître son appui aux activités de santé maternelle et infantile et de planification de la famille (SMI/PF) dans les pays en développement. Au cours de la dernière décennie, les pays ont fait des progrès remarquables pour ce qui est de rendre les services de planification de la famille accessibles à un plus grand nombre, d'accroître l'utilisation des moyens de contraception et de réduire, grâce à l'espacement des naissances, les taux de mortalité et de morbidité liées à la procréation, d'éviter les grossesses à risque élevé et de créer les conditions nécessaires pour que la fondation d'une famille se fasse de manière plus responsable et plus saine.

56. Le Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement[3] reconnaît que les activités de planification familiale devraient être replacées dans une perspective plus large, celle du droit à la santé en matière de reproduction, et être intégrées aux services idoines. Cette conception de la santé en matière de reproduction va bien au-delà du cadre des programmes traditionnels qui intègrent soins de santé primaires et services de planification familiale. Le concept de santé en matière de reproduction recouvre l'état de santé général et le bien-être de la personne humaine, en particulier celui des femmes et des fillettes, mais implique nettement, aussi, la nécessité de fournir des services aux adolescents et aux hommes adultes. Dans le Programme d'action, le contenu des programmes de santé en matière de reproduction est défini dans des termes assez vagues pour que chaque pays puisse choisir les activités qui répondent le mieux à ses besoins. Le Programme d'action commence par inviter les États à prendre toutes

les mesures appropriées pour assurer un accès universel aux services de santé (Principe 8), puis donne une définition de la santé en matière de reproduction, qui inclut la planification familiale, et pour finir, énumère les principales caractéristiques des services et activités touchant à ces domaines.

57. Les recommandations de la Conférence du Caire comportent diverses implications pour les politiques et procédures suivies dans le domaine de la santé en matière de reproduction et de la planification familiale. Pour donner suite à ces recommandations, le FNUAP a dû s'engager à revoir et à modifier les principes directeurs qu'il applique dans tous les domaines où il est amené à intervenir. Il a donc procédé à d'importants changements structurels et remplacé son Service de la santé maternelle et infantile et de la planification de la famille par un Service de santé de la reproduction et de planification familiale. Dans le même temps, il a entrepris de mettre à jour ses principes directeurs par le biais de consultations intensives auxquelles plusieurs organismes régionaux, organisations non gouvernementales et experts ont participé. Sur le plan international, un certain nombre d'organismes multilatéraux, de donateurs et d'organisations non gouvernementales s'emploient actuellement à définir des paramètres de programmation et des indicateurs de suivi aux fins de mettre en place un réseau élargi de services de santé en matière de reproduction et d'activités de planification familiale.

58. La Conférence a donné priorité à la question des droits de l'homme. Ainsi, les droits et libertés en matière de procréation, en particulier le droit des individus de décider librement et en toute responsabilité d'avoir des enfants ou non, ont également été examinés de façon approfondie. Entre autres éléments fondamentaux sur lesquels s'est fondée l'assistance multilatérale dans ce secteur au cours de ces dernières années, on mentionnera la généralisation de services de qualité en matière de planification familiale, la prestation de services de santé de la reproduction plus complets, comprenant des services de planification familiale et l'acquisition par les femmes d'une plus grande autonomie.

59. On constate une évolution vers une approche plus globale des services de santé en matière de procréation dans le cadre des soins de santé primaires. Ces services ont pour objet de faire en sorte que les populations soient en mesure de procréer, de contrôler leur fécondité et d'avoir des relations sexuelles saines et responsables. Cela suppose la possibilité d'éliminer les risques liés à la grossesse et à l'accouchement, d'offrir des moyens sûrs de régulation des naissances et de garantir la sécurité des hommes et des femmes dans leurs relations sexuelles. Plus que tout autre domaine, la santé en matière de reproduction a un impact qui dépasse largement le champ de l'individu et de la famille et s'étend à des questions cruciales de portée mondiale, telles que la santé, la population, la condition de la femme et l'environnement.

60. On sait qu'en matière de planification familiale, la qualité des services doit être recherchée pour elle-même dans la mesure où elle élargit les possibilités de choix informé pour les femmes et les protège des risques inutiles; mais elle apparaît de plus en plus nettement comme l'un des principaux facteurs capables d'inciter les usagers à accepter les contraceptifs et à les utiliser de façon continue. Durant la période considérée, les organismes multilatéraux ont porté à l'élaboration de principes directeurs en matière de

programmation et à la conception de mécanismes de suivi une attention prioritaire, à la mesure de l'importance que le Programme d'action accorde à la question.

61. Les services de santé maternelle et infantile et de protection familiale contribuent pour une part décisive à la prévention des maladies sexuellement transmissibles et à la contagion du VIH/sida. L'inclusion de ce nouvel instrument de prévention se fera progressivement à mesure que les recommandations de la Conférence seront appliquées.

62. S'il est indispensable de mobiliser des fonds additionnels pour les programmes de planification familiale, il faut aussi utiliser plus efficacement les ressources existantes. Il faudrait également étudier de plus près les nouvelles stratégies de financement des services de planification familiale, telles que la facturation des soins aux usagers pour recouvrer les coûts, qui présentent beaucoup d'intérêt. Le FNUAP a tenu, en mars 1994, une consultation internationale sur la viabilité des programmes de planification familiale en vue d'approfondir ces questions et d'aider les gouvernements intéressés à intégrer des mécanismes de recouvrement des coûts à leurs programmes de planification familiale tout en tirant dûment parti des services offerts par les organisations non gouvernementales.

63. Durant la période 1993-1994, le FNUAP a poursuivi les travaux qu'il avait entrepris dans le cadre de l'Initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception et de gestion logistique dans les pays en développement. Travaillant en étroite collaboration avec certains pays en développement, d'autres organismes du système des Nations Unies, des organismes bilatéraux et des organisations non gouvernementales, il a réalisé une série d'études approfondies visant à évaluer les besoins des pays en développement en matière de contraception et de gestion logistique. On a déjà achevé 10 monographies qui portent sur les pays suivants : Bangladesh, Brésil, Égypte, Inde, Népal, Pakistan, Philippines, Turquie, Viet Nam et Zimbabwe. Il est prévu de mener des études additionnelles dans les années à venir.

64. Il ressort d'une étude récente du FNUAP sur les besoins en contraceptifs à l'échelle mondiale que le coût des produits, à l'exclusion des autres frais, sera d'environ 528 millions de dollars en 1994 et dépassera 750 millions de dollars en 2005. Selon ces estimations, le montant total pour la période de 12 ans allant de 1994 à 2005 devrait dépasser 7,5 milliards de dollars.

E. Information, éducation et communication en matière de population

65. Au FNUAP et dans d'autres organismes des Nations Unies qui s'occupent des questions de population, l'information, l'éducation et la communication en matière de population visent, à partir d'études de leurs besoins et perceptions, à modifier sensiblement les comportements et attitudes de groupes particuliers. Ces activités ont pour objet de contribuer à résoudre un "problème" démographique ou, au sein d'un programme, un problème lié à la population qui, d'après les planificateurs, devrait pouvoir être réglé en modifiant les attitudes et comportements de groupes cibles.

66. En 1994, le FNUAP a aidé 72 pays à mettre en oeuvre 118 projets d'éducation nouveaux et en cours en matière de population, dont les objectifs étaient très variés : certains visaient à sensibiliser des fonctionnaires et des animateurs de communauté afin d'obtenir leur soutien, d'autres à former de petits groupes de techniciens ou à dispenser un enseignement sur la population dans les écoles.

67. Il a fallu de nombreuses années pour que l'éducation en matière de population soit acceptée par les gouvernements. Il est devenu évident que celle-ci bénéficiait d'un large appui lorsque, en 1993, 92 gouvernements y ont pleinement souscrit lors du premier Congrès international sur l'éducation en matière de population et de développement. En 1994, l'intérêt s'est déplacé des activités de plaidoyer vers l'amélioration de la qualité des activités d'éducation en matière de population, qui ont atteint en même temps un plus large public; on s'est notamment efforcé de mettre au point des matériels d'enseignement et d'apprentissage plus efficaces, de consacrer davantage de temps à une formation de qualité, de diffuser, quand cela était possible, des programmes de télévision éducatifs, et de développer les activités de formation destinées aux enseignants qui n'avaient pas encore été formés en raison du manque de fonds.

68. Une étude récemment entreprise par le FNUAP dans un certain nombre de pays a mis en évidence plusieurs faiblesses, tant opérationnelles que conceptuelles, des programmes actuels d'éducation en matière de population. Il convient, en s'appuyant sur le Programme d'action, d'accorder des rangs de priorité différents aux sujets susceptibles d'être traités, par exemple certains aspects de la sexualité humaine, les maladies sexuellement transmissibles et le sida, la préparation à la vie de famille, l'amélioration de la condition de la femme, la conception, par les filles, d'une image d'elles-mêmes qui soit positive et tournée vers l'avenir, l'urbanisation rapide et ses implications, le sens des responsabilités chez les hommes, etc.

69. Le FNUAP n'a pas seulement encouragé les activités d'éducation en matière de population dans les écoles, il est aussi intervenu par d'autres voies, notamment l'alphabétisation des adultes, l'éducation ouvrière et la vulgarisation agricole, afin de toucher des publics divers. Faisant suite à sa participation au Sommet relatif à l'éducation pour tous qui s'est tenu à New Delhi en décembre 1993, le FNUAP a renforcé ses activités d'alphabétisation des adultes, en privilégiant celles qui donnent la priorité aux jeunes filles et aux femmes, tout en continuant à dispenser un enseignement en matière de planification familiale et des qualifications professionnelles essentielles. L'Organisation internationale du Travail a publié une étude sur les techniques de recherche qualitative à partir des résultats qu'elle a obtenus auprès de publics d'ouvriers. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a publié un document sur les méthodes permettant d'aborder les notions d'égalité des sexes, d'environnement et de population dans les programmes de vulgarisation agricole. En 1994, pour la première fois, les thèmes concernant la population ont été accueillis favorablement dans les programmes de vulgarisation agricole d'un certain nombre de pays en développement.

70. Comme le souligne le Programme d'action, il importe de fournir aux adolescents des informations et des services en matière de santé génésique. Si

tous les adolescents n'ont pas besoin de recourir à des services de ce type, ils ont tous besoin de disposer d'informations adaptées à leur âge et à leur culture dans ce domaine. Le FNUAP a contribué à mettre sur pied des groupes de conseil et d'entraide à l'intention des adolescents et des jeunes femmes qui se sont mariées très jeunes. Des clubs de jeunes ont dispensé une éducation au niveau des communautés et proposé des services de santé génésique aux jeunes de plusieurs pays.

71. Le FNUAP a également fourni une assistance technique dans le cadre des préparatifs de deux forums d'organisations non gouvernementales de jeunes sur la population et le développement durable qui se sont tenus à Accra et au Caire. Le forum du Caire, auquel ont assisté plus de 100 jeunes, a adopté une Déclaration sur la population et le développement, qui invite instamment l'Organisation des Nations Unies et le FNUAP à soutenir les jeunes en mettant des ressources à leur disposition.

72. Pour apporter une aide plus efficace aux jeunes, il convient avant tout de reconnaître qu'ils constituent un groupe très hétérogène au sein duquel les écarts d'âge sont considérables et les besoins extrêmement variés. De nombreux jeunes sont mariés, d'autres vont à l'école et n'ont pas encore d'activité sexuelle, tandis que d'autres encore risquent de devoir interrompre leurs études à la suite d'une grossesse involontaire. Les grossesses précoces comportent des risques de santé, indépendamment de la situation de famille de l'intéressée, et, comme on l'a fait ressortir au cours d'une série de réunions régionales organisées par le FNUAP dans le cadre du suivi de la Conférence du Caire, il est indispensable de mieux déterminer les publics cibles qui peuvent exercer ici une certaine influence.

73. La nécessité de mieux définir les liens et d'améliorer la coordination, dès le stade de la planification, entre les activités d'information, d'éducation et de communication (IEC) d'une part, et les services de santé génésique, d'autre part, est apparue plus clairement en 1994. Elle a été confirmée par les conclusions d'une étude réalisée par le FNUAP en 1994 sur l'IEC dans le contexte de l'approche-programme. On s'est donc employé en 1994 à développer davantage l'IEC dans les services de santé génésique.

74. En 1994, le FNUAP a commencé à appeler l'attention sur le rôle des hommes dans la santé génésique. Les premiers résultats d'une étude des bureaux extérieurs indiquent que la plupart des organisations intéressées à la question font porter leurs efforts sur les méthodes de contraception à l'usage des hommes et leur application. Le soutien que les hommes peuvent apporter à leur partenaire dans la prise de décisions en matière de contraception retient peu l'attention, alors que cet aspect du problème mériterait que l'on s'y intéresse de beaucoup plus près, d'autant que la plupart des ressources de planification familiale continuent à être affectées aux services destinés aux femmes.

75. C'est en 1979, grâce au financement du FNUAP, qu'a été créé le Réseau d'information en matière de population (POPIN), réseau décentralisé permettant de coordonner les activités multilatérales, régionales, nationales et non gouvernementales d'information en matière de population. Le POPIN regroupe actuellement la quasi-totalité des centres d'information sur la population, des bibliothèques, des centres d'échange d'informations et de documentation, des

universités et des instituts de recherche spécialisés dans ce domaine. En 1993, un financement du FNUAP a permis de rétablir un poste de coordonnatrice pour le Réseau d'information en matière de population au sein de la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, pour exploiter les multiples possibilités nées de l'évolution rapide des techniques de communication et pour faire face aux problèmes qui en découlent.

76. Un serveur d'informations Gopher sur la population dans le monde a récemment été intégré au POPIN. Ce serveur Gopher est géré par le système informatique du PNUD, qui contribue activement à son fonctionnement. Ce serveur est accessible par courrier électronique et par Internet, et permet aux spécialistes des questions de population du monde entier de consulter une base statistique de plus en plus riche sur la population, des bases de données démographiques et bibliographiques, les documents de la Conférence du Caire, des revues et des communiqués de presse, et d'établir des contacts avec la plupart des régions en développement. La base de données bibliographiques du Système de documentation sur la population en Amérique latine (DOCPAL) est intégrée au serveur Gopher et on a mis au point les plans d'inclusion de bases de données analogues pour l'Afrique subsaharienne, ainsi que pour l'Asie et le Pacifique. Plus de 28 000 personnes ont pu utiliser le serveur Gopher du POPIN pendant la Conférence du Caire.

F. Femmes, population et développement

77. À sa trente-huitième session, tenue en juin 1991, le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a approuvé la stratégie visant à renforcer l'aptitude du Fonds à traiter des questions concernant le rôle des femmes en matière de population et de développement pour la période 1991-1994. Le rapport que le Directeur exécutif du FNUAP avait présenté à cette session (DP/1991/32) examinait l'application de la stratégie que le Conseil d'administration avait approuvée pour 1987-1990. Sur la base des priorités recommandées par le Conseil d'administration, le FNUAP a poursuivi sa nouvelle stratégie, en mettant l'accent sur certains de ses volets.

78. Le FNUAP s'est donc employé à resserrer ses liens avec les organisations non gouvernementales qui s'occupent de la condition de la femme. Grâce à son assistance, celles-ci ont pu participer à des rencontres internationales au cours de cette période, notamment à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et aux préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

79. La formation du personnel aux questions intéressant les femmes et aux questions liées à la population et au développement constitue une autre priorité de la stratégie. Le personnel du FNUAP a pu suivre des séminaires de formation au siège en janvier 1992, et les fonctionnaires des bureaux extérieurs, les agents nationaux et le personnel de projets, un stage à l'Institut tropical royal des Pays-Bas en 1991. En outre, la question des femmes, de la population et du développement figurait en bonne place dans tous les programmes de formation organisés à l'intention des fonctionnaires du Fonds.

80. Afin de disposer d'un mécanisme global d'établissement de rapports qui faciliterait le suivi de l'application de la stratégie, le FNUAP a décidé de mettre au point un formulaire, qui doit accompagner toutes les propositions de projet, et qui indique la façon dont les préoccupations des femmes sont prises en compte dans le projet et la façon dont les femmes sont associées à toutes les étapes de la formulation, de l'exécution et de l'évaluation du projet, en tant que bénéficiaires et en tant qu'agents.

81. Tout en poursuivant ses activités techniques ordinaires et en continuant à élaborer des programmes dans le domaine des femmes, de la population et du développement, le FNUAP a activement participé aux préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994) et de la quatrième Conférence internationale sur les femmes (Beijing, 1995).

82. Le FNUAP a participé à de nombreuses activités préparatoires de la Conférence du Caire axées sur la question de l'égalité des sexes, et notamment à : une table ronde sur la santé des femmes organisée par l'Association médicale du Commonwealth à Bellagio en Italie; une conférence des organisations non gouvernementales sur l'environnement, la population et les femmes organisée par le Network and People's Forum 2001 à Tokyo; une table ronde sur la santé génésique et les droits de l'homme organisée par le Centre for Reproductive Law and Policy et le Center for Women's Leadership de l'Université Rutgers du New Jersey; des manifestations animées par des organisations non gouvernementales, et en particulier des réunions d'information et des ateliers qui ont eu lieu à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence du Caire sur la population et le développement d'avril 1994; et des débats sur les chapitres du projet de programme d'action de la Conférence.

83. Après la Conférence du Caire, le FNUAP a rédigé un document intitulé "Du Caire à Beijing" ("From Cairo to Beijing"), qui établit des parallèles entre le Programme d'action et la Plate-forme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Ce document, très largement utilisé dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, permet de veiller à ce que les recommandations de la Conférence du Caire soient correctement prises en compte dans la Plate-forme d'action.

84. Un groupe d'étude interne de haut niveau a été créé pour coordonner les activités du FNUAP dans le cadre de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Elle comprend des représentants des différentes divisions du FNUAP, et de toutes ses divisions géographiques, et son secrétariat est assuré par le Service des femmes, de la population et du développement. Ce groupe d'étude travaille en étroite collaboration avec les bureaux extérieurs du FNUAP. L'invitant à se réunir pour la première fois, la Directrice exécutive du FNUAP a souligné l'importance de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la participation du FNUAP, tant à l'extérieur qu'au niveau du siège, aux préparatifs de cette dernière.

85. Le FNUAP a élaboré une stratégie de soutien à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, dont les principaux éléments sont les suivants:

a) Appui au secrétariat de la Conférence : Le FNUAP a approuvé l'ouverture des crédits destinés à assurer la rémunération d'un conseiller

principal auprès du Secrétaire général de la Conférence et un appui administratif;

b) Coopération interinstitutions : Le FNUAP figure parmi les membres du groupe consultatif interinstitutions auprès du Secrétaire général de la Conférence. Le FNUAP a également participé à la dix-huitième Réunion spéciale interorganisations sur les femmes, qui a précédé la trente-huitième session de la Commission de la condition de la femme de mars 1994, dont les membres ont siégé au Comité préparatoire de la Conférence. Le FNUAP a collaboré à la rédaction d'un projet de déclaration interinstitutions commun sur la Plate-forme d'action. Il a également participé à des réunions organisées par la Division de la promotion de la femme du Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'ONU en vue d'inciter les jeunes à participer aux préparatifs. L'ouverture de crédits a été approuvée au titre de la réunion d'un groupe d'experts sur le rôle des femmes dans le développement des pays les moins avancés, organisée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

c) Participation aux conférences préparatoires régionales et sous-régionales : Le FNUAP a participé aux cinq conférences qui se sont tenues en 1994, en Argentine, en Australie, en Indonésie, en Jordanie et au Sénégal, ainsi qu'au Forum nordique, qui a eu lieu en 1994 en Finlande. Il a également participé à des réunions techniques d'experts et à des réunions au niveau ministériel.

d) Appui aux organisations non gouvernementales s'intéressant à la condition des femmes : Des crédits ont été approuvés aux niveaux interrégional et national pour permettre à des organisations non gouvernementales s'intéressant à la condition des femmes de participer aux activités préparatoires de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tant aux réunions du Comité préparatoire de la Conférence qu'aux conférences préparatoires régionales. Des ateliers, comme ceux qu'a organisés l'Association médicale du Commonwealth dans les régions de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique pour l'Afrique, ont permis à des organisations non gouvernementales de s'informer sur des thèmes tels que la santé génésique ou les droits des femmes. Des fonds ont également été affectés à des activités d'information menées dans le cadre de la Conférence, et notamment au Women's Feature Service (Service d'information sur les femmes), ainsi qu'à la formation et à la mise au point de matériels qui devraient permettre au Centre pour le développement et les activités en matière de population d'élaborer un manuel de formation sur les méthodes de sensibilisation à l'intention des responsables de la population et du développement.

86. Le FNUAP a progressé dans la mise en oeuvre de plusieurs projets dans le domaine des femmes, de la population et du développement.

87. Le Conseil de la population a notamment réalisé un grand projet intitulé "The Family and population policy: towards a realization of reproductive choice". Ce projet de recherche orienté vers l'action portait sur les relations existant entre l'égalité des sexes, les structures et la dynamique de la famille et la possibilité de choisir en matière de procréation. Il avait pour but d'aider les gouvernements et les organismes internationaux à concevoir et

appliquer des mesures en faveur des femmes, qui tiennent compte du rôle central de la famille dans l'affectation et la répartition des ressources, et qui facilitent en même temps la réalisation d'objectifs de grande envergure en matière de population et de développement.

88. Le FNUAP apporte actuellement son appui à l'Institute of Social Studies Trust, organisation non gouvernementale indienne, au titre d'un projet axé sur les préoccupations des femmes concernant les mesures et les programmes en matière de population. Ce projet, qui vise à mettre au point une politique et des programmes démographiques tenant compte des problèmes des femmes, a donné lieu à une série de consultations auprès des organisations locales représentant les femmes des zones rurales dans différentes régions du pays.

89. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a lancé un projet intitulé "Support to activities of the Global Commission on Women's Health at the Regional Level" (Soutien aux activités de la Commission mondiale de la santé des femmes au niveau régional), qui avait pour objectif d'améliorer la condition de la femme sur le plan sanitaire et de réduire les inégalités entre les sexes dans le domaine de la santé.

90. Un important projet intitulé "Support to the International Council on Women for its Awareness-creation Activities regarding Violence against Women and Children" (Soutien au Conseil international des femmes dans le cadre de ses activités de sensibilisation concernant la violence à l'égard des femmes et des enfants) vise à faciliter la diffusion d'informations concernant la situation des femmes, ainsi qu'à développer l'éducation et les actions de sensibilisation à cet égard. Ce projet permettra notamment de produire une série de six vidéos qui pourront être utilisés comme supports d'information sur la violence et l'exploitation dans le trafic international de femmes et d'enfants en Afrique, en Asie et en Europe.

91. Le FNUAP a également rédigé un document intitulé "Enhancing UNFPA-NGO collaboration in WPD" (Améliorer la collaboration entre le FNUAP et les ONG dans le domaine des femmes, de la population et du développement). Ce document décrit en détail la nature des activités du FNUAP dans le domaine des femmes, de la population et du développement et la façon dont les organisations non gouvernementales peuvent y contribuer. Il recommande la création de partenariats avec le secteur non gouvernemental.

92. Des progrès satisfaisants ont été accomplis dans la mise en oeuvre d'un projet lancé par l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, qui a entrepris des recherches sur l'impact de l'évolution de l'environnement, d'une part, sur les femmes et la population et, d'autre part, sur les décisions prises par les femmes, notamment en matière de procréation.

III. PROBLÈMES OPÉRATIONNELS

93. Les grands changements d'ordre opérationnel auxquels procèdent actuellement les organismes multilatéraux les amènent notamment à faire une plus large place à une approche-programme, à déléguer le pouvoir d'approbation aux bureaux extérieurs, à tenter d'élaborer une stratégie cohérente et intégrée en matière de population, à simplifier les procédures, à améliorer la coordination entre

les activités des organismes des Nations Unies et à mettre au point des directives techniques et opérationnelles permettant d'obtenir de meilleurs résultats.

A. Approche axée sur la programmation

94. Les programmes d'assistance multilatérale reconnaissent de plus en plus que, dans le domaine de la coopération technique, la fourniture d'une assistance extérieure dans le cadre de projets n'a pas été efficace et n'a pu, de ce fait, avoir un impact durable. Dans sa résolution 44/211 relative aux activités opérationnelles de développement, l'Assemblée générale a demandé que "la programmation des activités de coopération du système des Nations Unies soit mieux intégrée et coordonnée afin que les processus de programmation soient fondés sur le schéma global du programme national d'activités opérationnelles de développement qu'établirait le gouvernement du pays bénéficiaire" (par. 17). En 1992, sur la base de sa résolution 44/211, l'Assemblée générale, dans sa résolution 47/199, a approfondi la stratégie de programmation et, en particulier, tracé les grandes lignes des modalités de coopération et de coordination entre les organismes des Nations Unies qui fournissent une assistance multilatérale aux fins du développement en instaurant le mécanisme des notes de stratégie nationale.

95. En 1989, le FNUAP a adopté pour ses activités en matière de population une nouvelle approche axée sur la programmation intitulée "Analyse des programmes et élaboration de stratégies" (APES) qui lui permet de préciser les objectifs d'un pays en fonction de projections et objectifs démographiques à moyen terme ainsi que les apports nécessaires à leur réalisation. Les documents à caractère stratégique établis sur la base des APES fournissent aux gouvernements des pays concernés une méthode d'analyse qui tient compte de l'ensemble des liens entre développement et population.

96. Le FNUAP a organisé des missions d'APES dans 28 pays en 1991 et en a organisé 12 autres en 1992. Au total, 184 missions, dont 68 missions d'APES, ont été organisées de 1977 à 1992.

97. De 1993 à la mi-1994, 15 autres missions d'APES ont été organisées : six en Afrique subsaharienne (Bénin, Comores, Maurice, Mozambique, Tchad et Zambie), cinq en Asie et dans le Pacifique (Chine, Indonésie, Iran (République islamique d'), Maldives et Philippines), trois en Amérique latine et dans les Caraïbes (Costa Rica, Mexique et Uruguay) et une en Asie occidentale (Turquie).

B. Formulation et exécution des programmes et projets

98. Conformément aux directives des organes directeurs de l'ONU, l'aide multilatérale au développement a été nettement réorientée dans le sens d'une approche-programme. Désormais, le Fonds n'octroie son aide à un pays qu'après établissement d'un programme de pays qui, fondé sur les conclusions de l'APES, aborde de façon détaillée tous les problèmes de population du pays concerné et détermine systématiquement les priorités pour ce qui est de l'allocation des ressources.

99. La formulation et l'exécution des programmes et projets relèvent principalement de la responsabilité des gouvernements. En pratique, cependant, bon nombre de projets sont formulés par des experts internationaux travaillant pour le compte d'organismes multilatéraux ou recrutés par eux comme consultants. De nombreux organismes des Nations Unies ont souligné le rôle primordial que jouent les gouvernements dans la formulation des programmes et projets. C'est pourquoi les organismes multilatéraux appuient les efforts menés par les pays dans les domaines de la formation et de la création d'institutions en vue de leur permettre de mieux gérer et exécuter des programmes internationaux en matière de population.

100. En ce qui concerne la formulation et l'approbation des programmes et projets, la délégation de pouvoirs de décision étendus aux bureaux extérieurs a constitué un fait nouveau important. Dans le cas du FNUAP, les directeurs de pays ont été autorisés en 1990 à examiner et approuver le financement de projets dont le budget pouvait aller jusqu'à 500 000 dollars, et à compter de la fin de 1993, jusqu'à 750 000 dollars. En outre, la délégation des pouvoirs d'approbation pour tous les projets de pays est à l'essai dans 11 pays et dans la région du Pacifique Sud.

101. L'exécution des projets soulève depuis quelques années un problème important, celui de l'achat en temps opportun et de l'utilisation efficace du matériel et des fournitures. Les organismes des Nations Unies encouragent de plus en plus les achats au niveau local, non seulement pour aider les pays en développement, mais aussi pour répondre à des besoins pressants liés aux projets.

102. En 1993, le montant total des achats du FNUAP s'est élevé à 47,3 millions de dollars, chiffre inférieur de 20 % à celui de 1992 mais encore supérieur de 52 % à celui de 1991. L'augmentation considérable du volume des achats par rapport à la période précédente a permis au Fonds d'obtenir des prix très avantageux et de rentabiliser ainsi au maximum les fonds qu'il a reçus des donateurs.

103. Au cours des années 80 et jusqu'à une date récente, le Fonds apportait un appui technique aux projets qu'il finançait dans le domaine de la population, grâce, pour une large part, à un réseau de conseillers régionaux, de bureaux régionaux, de conseillers interrégionaux et de techniciens en poste au siège des organismes des Nations Unies, dans les bureaux régionaux ou sur le lieu d'exécution des projets. Cet arrangement l'aidait à répondre de manière souple et novatrice à toutes les demandes d'assistance qui lui étaient adressées par les régions et les pays. Cela étant, il restait encore beaucoup à faire pour améliorer la coordination et la collecte, l'analyse, la diffusion et l'utilisation systématiques, à l'échelon local, des informations relatives aux politiques et programmes en matière de population, ainsi que les activités d'assistance technique correspondantes.

104. A sa trente-huitième session, dans le cadre de son examen de la question des services d'appui technique, le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a pris des dispositions touchant les arrangements futurs concernant les dépenses d'appui du FNUAP (décision 91/37)[9]. Cette décision a abouti à la mise en place d'un système d'appui technique administré par le Fonds, qui regroupe des experts

d'une bonne partie des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales compétentes. Ce système, qui est devenu pleinement opérationnel en 1992, permet de répondre aux besoins d'assistance technique des pays à trois niveaux différents :

a) Au niveau national, moyennant le recours plus fréquent à des experts locaux et à des institutions locales;

b) Aux niveaux régional et sous-régional, moyennant le recours à des équipes d'appui technique composées de spécialistes de diverses disciplines concernant la population (venus du FNUAP, des organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales); et

c) Au niveau du siège et à celui des bureaux régionaux des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, où il fournit un appui au personnel technique.

105. Les services d'appui technique reposent essentiellement sur les huit équipes d'appui technique aux pays réparties stratégiquement dans les grandes régions en développement. Ces équipes d'appui technique, qui regroupent plus de 160 spécialistes de toutes les questions intéressant la population, ont pour principale mission d'apporter rapidement une assistance technique de qualité aux pays qui en ont besoin.

106. Toujours dans sa décision 91/37, le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a demandé qu'il soit procédé à une évaluation indépendante du système d'appui technique. En 1994, l'équipe chargée de l'évaluation s'est rendue dans 28 des pays desservis par les huit équipes d'appui technique ainsi que dans les bureaux extérieurs des organismes des Nations Unies participants, dont les commissions régionales et les bureaux régionaux de l'OMS.

107. Cette équipe, dont le projet de rapport a été présenté à la fin de 1994, a abouti à la conclusion que le système d'appui technique, en particulier les équipes d'appui technique aux pays, composées de conseillers, représentait une très nette amélioration par rapport au précédent système des conseillers régionaux. Les équipes d'appui technique ont apporté un appui particulièrement efficace aux projets financés par le Fonds, notamment en jetant les bases d'une méthode pluridisciplinaire de la programmation par pays. L'équipe chargée de l'évaluation a par ailleurs fait état de quelques défaillances dans les modalités de fonctionnement de l'ensemble du système, défaillances qui concernent plus particulièrement le rôle des spécialistes des services d'appui technique en poste au siège et les relations entre ces spécialistes et ceux des équipes d'appui technique aux pays. Enfin, elle a demandé que l'on renforce les bureaux extérieurs du Fonds de façon qu'il soit fait une meilleure utilisation des ressources techniques de ces équipes.

C. Suivi et évaluation

108. Au cours de la période à l'examen, les organismes des Nations Unies ont continué à suivre et évaluer l'assistance en matière de population, tant pour se conformer aux critères définis en matière de responsabilité que pour obtenir des données leur permettant d'améliorer la gestion de leurs projets. Les directives

révisées du FNUAP sur le suivi et l'évaluation ont été publiées en août 1990, en remplacement de celles formulées en 1986. De sérieux efforts ont été déployés pour coordonner les processus et procédures d'évaluation et de suivi de façon que les organismes des Nations Unies puissent tirer parti de l'expérience acquise au niveau du système et faciliter la tâche des gouvernements coopérants. Un mécanisme de coordination relevant du Groupe consultatif mixte des politiques a été mis en place entre le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP, le Programme alimentaire mondial et le Fonds international de développement agricole.

109. Depuis quelques années, la responsabilité de l'évaluation des programmes de pays et des divers projets a été confiée à des entités décentralisées, au sein du FNUAP ou en dehors, notamment aux bureaux extérieurs du Fonds ainsi qu'aux organismes chargés de la gestion et de l'exécution des projets. Cette décentralisation s'inscrivait dans le cadre des efforts déployés pour faire une plus large place au suivi et à l'évaluation en tant que parties intégrantes du processus de programmation du Fonds.

110. De ce fait, le nombre d'évaluations effectuées par le Fonds a considérablement augmenté, qu'il s'agisse d'auto-évaluations effectuées par les responsables des projets ou d'évaluations à grande échelle effectuées par des équipes d'experts indépendants; par ailleurs, toutes ces évaluations sont plus ou moins approfondies selon les cas.

111. Les grandes évaluations thématiques du Fonds qui ont été achevées en 1993 portaient notamment sur les projets établissant un lien entre population et activités génératrices de revenus pour les femmes, les stratégies d'IEC à l'appui des programmes de planification de la famille et la qualité des services de planification de la famille. En 1994, deux évaluations thématiques portant l'une sur la production locale de contraceptifs et l'autre sur les programmes d'appui aux accoucheuses traditionnelles étaient bien avancées. De plus, l'étude théorique et la conception d'ensemble de l'évaluation des programmes d'information et de services à l'intention des adolescents sont terminées. Les travaux auxquels cette évaluation doit donner lieu sur le terrain doivent débuter au cours du premier trimestre de 1995.

112. Les autres activités d'évaluation importantes qui ont été achevées ou commencées au cours de la période à l'examen concernaient les incidences des techniques de planification de la famille sur les services, la formation et l'information; les principaux problèmes opérationnels et le degré d'application des éléments des programmes financés par le FNUAP qui ont un lien avec le sida; le recours à des méthodes reposant sur la participation des communautés dans les programmes de pays et une enquête auprès des destinataires du Répertoire des programmes de formation en matière de SMI/PF, qui est publié annuellement par le Fonds.

D. Mobilisation des ressources en vue de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

113. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence du Caire, une estimation à jour et détaillée des ressources dont on aura besoin au cours des 10 prochaines années a été demandée afin d'actualiser les estimations qui avaient servi de

toile de fond à la Déclaration d'Amsterdam : une vie meilleure pour les générations futures. Les estimations relatives aux ressources annuelles nécessaires à l'exécution des programmes de population et de santé en matière de reproduction jusqu'à l'an 2015 qui figurent dans le Programme d'action adopté par la Conférence sont le résultat des efforts intenses déployés au cours de la période considérée par les institutions multilatérales et d'autres organismes.

114. On a engagé un processus de consultation avec des experts d'organismes multilatéraux et bilatéraux, d'établissements universitaires et d'organisations non gouvernementales ayant une expérience dans le domaine du financement des programmes de population afin de procéder à une étude technique minutieuse des estimations contenues dans les documents de la Conférence. Le groupe d'étude comprenait des représentants du FNUAP, de la Banque mondiale, de la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU, de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), de la Fédération internationale pour la planification familiale et de plusieurs fondations privées et organisations non gouvernementales.

115. Comme il est stipulé dans le Programme d'action, les services de santé de base en matière de reproduction et les services de planification familiale, y compris l'aide à la formation, le matériel, les infrastructures et les systèmes de gestion, notamment au niveau des soins de santé primaires, comprennent les principales composantes décrites ci-après. Les programmes-cadres nationaux relatifs à la population et à la santé en matière de reproduction devraient comporter ces éléments.

a) Les services de planification familiale. Fourniture de moyens contraceptifs et de services de contraception; renforcement des capacités en matière d'information, d'éducation et de communication dans le domaine de la planification familiale et des questions de population et de développement; renforcement des capacités nationales grâce à une aide à la formation; mise en place d'infrastructures et amélioration des installations; élaboration de politiques et évaluation des programmes; systèmes intégrés de gestion; statistiques relatives aux services de base; et efforts soutenus en vue d'assurer des soins de bonne qualité;

b) Les services de santé de base en matière de reproduction. Information et services courants dans le domaine des soins prénatals, de l'accouchement sans risques et des soins postnatals; avortement (dans les pays où il n'est pas interdit par la loi) dans de bonnes conditions de sécurité; services d'information, d'éducation et de communication relatifs à la santé en matière de reproduction, y compris aux maladies sexuellement transmissibles, à la sexualité humaine, à la parenté responsable et à la prévention des pratiques nocives; services de conseil adéquats; si possible, diagnostic et traitement des maladies sexuellement transmissibles et autres affections de l'appareil génital; si possible, prévention et traitement de la stérilité; et services d'orientation, d'éducation et de conseils relatifs aux maladies sexuellement transmissibles, y compris au VIH/sida, et aux complications liées à la grossesse et à l'accouchement;

c) Le programme de prévention des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida. Programmes d'éducation par l'intermédiaire des médias et dans les écoles, promotion de l'abstinence librement consentie et d'un comportement sexuellement responsable, et distribution sur une plus grande échelle de préservatifs masculins;

d) Les activités de base en matière de recherche, de collecte et d'analyse de données et d'élaboration de politiques relatives à la population et au développement. Renforcement des capacités nationales grâce à un appui aux activités de collecte et d'analyse de données, de recherche, d'élaboration de politiques et de formation concernant les questions démographiques ainsi que les programmes.

116. Les projections relatives aux besoins de financement ainsi établies indiquent le coût annuel de la composante programmes de planification familiale dans les différentes sous-régions pour les années 2000, 2005, 2010 et 2015, ainsi que celui des trois autres composantes.

117. Globalement, les projections relatives aux besoins de financement pour les programmes nationaux relatifs à la population et à la santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale, s'élèvent (en dollars des États-Unis de 1993) à 17 milliards pour l'an 2000, 18,5 milliards pour 2005, 20,5 milliards pour 2010 et 21,7 milliards pour 2015. Environ 65 % de ces montants seront alloués au système de prestation de services de santé en matière de reproduction et de planification familiale.

118. En ce qui concerne la composante planification familiale, le coût estimatif annuel (en dollars des États-Unis de 1993) est de 10,2 milliards de dollars pour l'an 2000, 11,5 milliards pour 2005, 12,6 milliards pour 2010 et 13,8 milliards pour 2015. Environ 75 % de ces ressources seront allouées au système de prestation de services.

119. On estime à 1,03 dollar par personne et par an le coût d'un élément supplémentaire du programme intégré visant à améliorer la qualité des soins et à incorporer les services de planification familiale dans un programme plus vaste de services de santé en matière de reproduction et de services d'orientation. Le coût supplémentaire qui en résulterait est estimé (en dollars de 1993) à 5 milliards en l'an 2000, à 5,4 milliards en 2005, à 5,7 milliards en 2010 et à 6,1 milliards en 2015. Environ 65 % de ces montants correspondent aux ressources supplémentaires qui seraient allouées aux systèmes de prestation de services de base et les 35 % restants à des ressources spécialement allouées aux programmes de santé en matière de reproduction.

120. On estime à 0,26 dollar par personne et par an (sur la base des estimations contenues dans le Programme mondial de lutte contre le sida de l'OMS) le coût d'un deuxième élément supplémentaire du programme qui se rapporterait à la prévention des maladies sexuellement transmissibles, y compris la contamination par le VIH. Le coût total de cet élément supplémentaire s'élèverait (en dollars de 1993) à 1,3 milliard en l'an 2000, 1,4 milliard en 2005, 1,5 milliard en 2010 et 1,5 milliard en 2015.

121. Un troisième élément supplémentaire, qui viserait à couvrir les besoins accrus en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de données et de formulation de politiques en matière de population entraînerait un surcroît de dépenses se situant entre 260 et 670 millions de dollars par an (selon l'année, dans le cadre du cycle décennal de recensements).

122. En 1990, dans les pays en développement, la part de financement des programmes de population venant de sources intérieures (gouvernements, organisations non gouvernementales et secteur privé) a été très variable, s'échelonnant selon les pays entre un taux très faible de 20 à 33 % et près de 100 %. Globalement, on estime que les ressources intérieures ont représenté 75 % de toutes les ressources allouées aux programmes de population dans les pays en développement. Toutefois, de nombreux pays en développement trouvent de plus en plus difficile d'accroître le montant de ressources intérieures qu'ils consacrent aux programmes de population à un rythme compatible avec les besoins. En particulier, l'accroissement considérable de la demande (totale et par habitant) auquel on peut s'attendre dans les pays d'Afrique subsaharienne, qui devront presque tous bénéficier d'une aide internationale, et l'augmentation de la demande totale dans certaines régions de l'Asie du Sud pèseront lourdement sur les capacités nationales et internationales de financement des programmes de population.

123. Compte tenu de ces facteurs, la demande de ressources extérieures va s'accroître considérablement, en particulier dans les régions où existent d'importants besoins en matière de développement des infrastructures. Si, selon une estimation prudente, le pourcentage de ressources extérieures requises passe de 25 à 33 % du montant total des besoins, la demande de fonds extérieurs s'élèvera (en dollars de 1993), suivant les projections, à 5,7 milliards de dollars en l'an 2000, à 6,2 milliards en 2005, à 6,8 milliards en 2010 et à 7,2 milliards en 2015. Les programmes de planification familiale et autres programmes de santé en matière de reproduction s'élèvent actuellement, selon les estimations, à environ un milliard de dollars chacun. Ces ressources devront être utilisées avec discernement si l'on veut mettre en place une capacité de développement durable à l'avenir.

124. À l'issue de la Conférence du Caire, les pays doivent, individuellement et collectivement, s'employer prioritairement à mettre au point des modalités de mobilisation de ces ressources. On a déjà commencé à évaluer les besoins des pays et les capacités nationales. Les opérations d'APES, l'évaluation des besoins fondamentaux, les analyses de situation et d'autres travaux d'analyse entrepris par le FNUAP et d'autres donateurs avec la collaboration des gouvernements concernés ont permis d'évaluer les apports nécessaires et de définir les stratégies appropriées en vue d'élargir les programmes et d'améliorer leur qualité. Le FNUAP souhaite vivement continuer de jouer un rôle clef dans la mobilisation des ressources destinées à la formulation, à l'exécution et au suivi des programmes.

125. La formulation de plans nationaux en vue d'assurer la pleine application du Programme d'action sera un élément important des activités de suivi de la Conférence. Dans ce contexte, le Secrétaire général a chargé la Directrice exécutive du FNUAP de coordonner des consultations avec plusieurs organismes du système des Nations Unies, les institutions financières internationales et

plusieurs organismes d'aide bilatérale. Ces consultations ont un triple objectif : promouvoir un échange d'informations sur les besoins d'assistance au niveau international; évaluer à intervalles réguliers les besoins spécifiques des pays dans le domaine de la population (y compris les besoins urgents et les besoins temporaires); et favoriser une plus grande disponibilité et une utilisation plus efficace des ressources.

126. Il est urgent de coordonner les activités d'assistance dans le domaine de la population, afin d'éviter la duplication des efforts, de diffuser rapidement les leçons tirées de l'exécution des programmes et d'assurer une utilisation optimale des ressources dont on dispose pour financer tant les programmes de population et de santé en matière de reproduction que les autres transformations sociales et économiques envisagées dans le Programme d'action.

127. En vue de tirer le meilleur parti de l'assistance technique, les mécanismes nationaux devront jouer un rôle accru en matière de coordination des ressources. Les pays en développement devront continuer de renforcer les capacités de leurs organismes nationaux tant sur le plan de la formulation que sur celui de l'application des stratégies, plans, politiques et programmes intégrés en matière de population et de développement, en collaboration avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Afin de coordonner les interventions des donateurs dans les pays, les représentants des donateurs et leurs homologues nationaux (tant du secteur public que du secteur privé) devront se consulter plus étroitement et, si possible, avoir davantage recours à des stratégies et modalités de programmation coordonnées pouvant déboucher sur l'octroi d'une aide dans certains domaines spécifiques tels que le VIH/sida, les nuisances liées à l'urbanisation et la détérioration de l'environnement.

128. On devra également mettre au point de nouvelles modalités permettant de coordonner les activités de suivi des progrès réalisés dans l'application du Programme d'action. Il faudra simplifier les règles relatives à l'établissement de rapports afin d'alléger le travail des bureaux nationaux de statistique et autres mécanismes de suivi dans ce domaine. On s'attachera à renforcer les mécanismes de suivi au niveau infranational et à prévoir des ressources à cet effet. Ce n'est que de cette façon que l'on pourra disposer de renseignements concernant la répartition équitable des ressources allouées au programme. Afin de renforcer les institutions nationales et d'assurer la compatibilité des bases de données, il sera important de pouvoir disposer de ressources extérieures, notamment de la part des institutions multilatérales. Des ressources extérieures seront également nécessaires pour assurer que les programmes sont appliqués sur l'ensemble du territoire des pays.

129. Il faudra mettre en place, en collaboration avec des organisations non gouvernementales, des associations locales, des représentants des médias et du milieu universitaire et avec l'appui des parlementaires, des systèmes nationaux qui seront chargés de suivre l'exécution et de veiller à la transparence des programmes nationaux. Ce type de partenariat, qui aura le soutien actif de la communauté internationale, assorti le cas échéant de son appui financier, devrait favoriser la capacité d'ajustement de ces programmes et la participation des acteurs concernés.

130. De telles mesures, dont l'objet est de favoriser une utilisation rationnelle des ressources, une collaboration entre les partenaires du développement, un suivi rigoureux des modalités d'exécution et des résultats des programmes, et la mobilisation des efforts au niveau local dans le cadre de systèmes plus généraux de mise en jeu de la responsabilité, permettront d'améliorer l'efficacité des interventions du FNUAP. Des procédures ouvertes et transparentes, une attention soutenue et un esprit de critique et d'auto-évaluation constructives seront nécessaires à cette fin.

IV. CONCLUSIONS

131. Le système des Nations Unies a continué d'étoffer ses programmes et d'accroître le volume de son assistance financière aux pays en développement. L'aide offerte par l'ensemble du système aux programmes en matière de population est passée de 220 millions de dollars en 1988 à 305 millions de dollars en 1992. L'essentiel de cette assistance (environ 82 %) provenait du FNUAP.

132. En ce qui concerne les domaines prioritaires, c'est la planification familiale intégrée aux activités de santé en matière de reproduction et menée dans le cadre d'un système de soins de santé primaires qui a continué de bénéficier de la majeure partie des ressources multilatérales consacrées à la population. Les activités d'IEC menées à l'appui de la planification de la famille ont également bénéficié d'une assistance considérable. Ces deux dernières années, les ressources allouées à la collecte et à l'analyse de données de base ont diminué, de même que celles consacrées aux projets relatifs à la dynamique de la population.

133. Un rang de priorité plus élevé a été donné à l'appui aux programmes et projets visant à améliorer le statut et les conditions de vie des femmes. Les questions relatives aux femmes sont de plus en plus prises en compte dans tous les programmes d'assistance en matière de population, en particulier dans les programmes de santé de la reproduction et de planification familiale, de collecte de données de base, de dynamique de la population et de formulation et d'exécution de politiques. Par ailleurs, des projets axés sur l'amélioration de la condition de la femme, comme l'éducation des jeunes filles, la formation en matière d'orientation, les programmes et projets d'alphabétisation destinés à accroître les revenus des femmes et de leur famille, sont actuellement financés par des organismes multilatéraux.

134. Le soutien aux programmes en matière de population en Afrique s'est poursuivi au cours des deux dernières années, car les besoins dans le domaine de la santé en matière de reproduction et de la planification familiale sont prioritaires dans cette région, où les taux d'accroissement de la population sont actuellement les plus élevés du monde. L'assistance multilatérale en Afrique privilégie désormais non plus la collecte de données de base et la formulation de politiques mais les activités opérationnelles, en particulier dans les domaines de la santé maternelle et infantile et de la planification familiale et, à l'heure actuelle, de la santé en matière de reproduction et de la planification familiale.

135. À l'avenir, il faudra bien comprendre la nécessité de mobiliser des ressources adéquates pour mettre en oeuvre un programme d'action orienté vers

des activités opérationnelles. Un mécanisme dynamique devra en outre être mis en place afin de coordonner les activités des organismes multilatéraux et autres. La création du groupe d'étude interinstitutions mentionné plus haut va dans cette direction.

Notes

[1] Rapport de la Conférence internationale sur la population, 1984, Mexico, 6-14 août 1984 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.XIII.8), chap. I.B.

[2] Rapport de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la population, 1974, Bucarest, 19-30 août 1974 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.XIII.3), chap. I.

[3] Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (A/CONF.171/13 et Add.1), chap. I, résolution 1, annexe.

[4] La section I s'inspire en bonne partie de l'exposé de diverses questions qui figurent dans le rapport du FNUAP intitulé Rapport sur l'assistance mondiale en matière de population, ainsi que de données inédites.

[5] Dans la sous-section I.B et les sous-sections suivantes, les analyses se réfèrent aux dépenses annuelles, et non aux engagements.

[6] Les programmes interrégionaux du FNUAP ont reçu de 14 à 16 % de la totalité des fonds, bien que l'année 1992 ait vu le financement baisser dans cette catégorie. En revanche, les autres institutions multilatérales ont consacré une part accrue de leurs ressources ordinaires et de leurs autres ressources aux programmes interrégional et mondial. Si l'on fait abstraction des fonds du FNUAP, les programmes interrégionaux en matière de population ont reçu en 1989 de 44 % à 80 % de toutes les allocations prélevées sur le budget ordinaire des institutions spécialisées des Nations Unies.

[7] Voir le tableau 1 du rapport du Secrétaire général sur le suivi de l'assistance aux activités en matière de population (E/CN.9/1994/6), présenté au Comité à sa vingt-septième session (mars 1994); lors de l'établissement du présent rapport, les données pour 1993 émanant des organisations chargées des activités en matière de population n'étaient pas encore disponibles.

[8] En 1992, la définition de la composante population a été un peu modifiée, ce qui rend encore plus compliquées les comparaisons avec les années précédentes. L'exercice budgétaire de la Banque mondiale va de juillet à juin.

[9] Documents officiels du Conseil économique et social, 1991, Supplément No 13 (E/1991/34), annexe I.

Tableau 1

Dépenses du FNUAP, par catégorie du plan de travail, 1990-1993

(En pourcentage)

Catégorie du plan de travail	1990	1991	1992	1993
Collecte des données de base	12	10	7	7
Dynamique de la population	10	11	9	7
Formulation et évaluation des politiques et programmes	9	9	9	9
Exécution des politiques	0	0	0	0
Programmes de planification familiale	5	43	52	52
Information, éducation et communication	16	16	14	15
Programmes spéciaux	4	5	4	5
Activités multisectorielles	2	3	4	4
Total	100	100	100	100
Total des dépenses (en millions de dollars É.-U.)	179,2	182,4	138,0	143,6

Tableau 2

Dépenses d'assistance en matière de population, par région et par mode de financement, 1989 et 1992

(En pourcentage)

Mode de financement	Afrique subsaharienne	Asie et Pacifique	Amérique latine et Caraïbes	Asie occidentale	Europe	Programmes interrégionaux
			Dépenses en 1989			
Assistance bilatérale directe	38	50	36	51	49	2
Système des Nations Unies	29	27	20	30	42	37
Organisations non gouvernementales	33	23	44	19	9	61
Total	100	100	100	100	100	100
			Dépenses en 1992			
Assistance bilatérale directe	39	49	37	36	7	2
Système des Nations Unies	27	23	21	27	54	33
Organisations non gouvernementales	34	28	42	37	39	65
Total	100	100	100	100	100	100

Tableau 3

Dépenses du FNUAP, par catégorie du plan de travail et par région, 1990-1993

	Dépenses (en millions de dollars É.-U.)				Pourcentage			
	1990	1991	1992	1993	1990	1991	1992	1993
100 — Collecte des données de base								
Afrique subsaharienne	12,7	11,3	5,9	5,5	23	19	14	14
Asie occidentale	1,7	1,1	1,0	1,5	11	9	12	13
Asie et Pacifique	4,2	3,9	1,6	1,9	7	7	3	4
Amérique latine et Caraïbes	2,1	2,0	2,0	1,6	10	11	12	10
Programmes interrégionaux	1,0	1,2	0,2	0,5	4	4	1	2
200 — Dynamique de la population								
Afrique subsaharienne	5,7	5,3	4,1	3,0	10	10	7	7
Asie occidentale	3,0	2,6	0,9	1,1	19	22	9	9
Asie et Pacifique	3,2	4,7	3,1	3,1	6	8	6	6
Amérique latine et Caraïbes	3,3	3,5	1,6	1,0	16	17	6	6
Programmes interrégionaux	3,0	3,6	1,4	1,3	12	13	6	6
300, 400 — Formulation et exécution des politiques en matière de population								
Afrique subsaharienne	6,4	7,7	5,1	5,2	11	13	13	13
Asie occidentale	0,9	0,6	0,0	0,6	6	5	0	5
Asie et Pacifique	1,5	1,1	1,6	1,6	3	2	3	3
Amérique latine et Caraïbes	1,5	1,3	1,7	0,9	7	7	10	6
Programmes interrégionaux	5,2	5,8	3,6	4,4	20	20	20	20
500 — Santé maternelle et infantile/planification familiale								
Afrique subsaharienne	16,9	18,3	13,9	16,8	30	30	34	41
Asie occidentale	4,2	4,1	4,0	6,8	28	34	49	59
Asie et Pacifique	38,5	36,0	36,5	33,6	66	61	71	65
Amérique latine et Caraïbes	10,1	8,8	7,8	8,3	49	47	47	53
Programmes interrégionaux	10,2	10,4	8,2	7,6	40	37	46	35
600 — Information, éducation et communication								
Afrique subsaharienne	11,2	13,8	8,5	7,8	20	23	21	19
Asie occidentale	4,0	2,3	1,4	1,0	25	20	17	9
Asie et Pacifique	7,5	7,5	5,1	6,0	13	13	10	12
Amérique latine et Caraïbes	2,6	1,8	2,0	2,4	10	10	12	4
Programmes interrégionaux	4,4	4,8	2,6	4,8	17	17	14	22

	Dépenses (en millions de dollars É.-U.)				Pourcentage			
	1990	1991	1992	1993	1990	1991	1992	1993
700 — Programmes spéciaux								
Afrique subsaharienne	1,9	1,7	1,6	0,9	2	3	4	2
Asie occidentale	1,6	0,8	0,4	0,2	10	7	5	2
Asie et Pacifique	2,0	5,1	2,0	4,5	3	9	3	9
Amérique latine et Caraïbes	0,8	0,6	0,7	0,6	4	3	4	4
Programmes interrégionaux	1,3	2,1	0,8	1,0	5	7	4	5
800 — Activités multisectorielles								
Afrique subsaharienne	1,5	2,5	1,7	1,6	3	4	4	4
Asie occidentale	0,4	0,6	0,4	0,5	3	5	5	4
Asie et Pacifique	1,4	1,1	1,3	1,1	2	2	3	2
Amérique latine et Caraïbes	0,4	0,8	0,9	0,8	2	4	5	5
Programmes interrégionaux	0,5	0,4	1,1	1,9	2	1	6	9

Tableau 4

Dépenses du FNUAP, par région, 1990-1993

(En pourcentage)

Région	1990	1991	1992	1993
Afrique subsaharienne	31	33	30	28
Asie et Pacifique	32	33	37	36
Amérique latine et Caraïbes	12	10	12	11
Asie occidentale	9	7	6	8
Europe	2	2	2	2
Programmes interrégionaux	14	16	13	15
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Montant total des dépenses (en millions de dollars É.-U.)	179,2	182,4	138,0	143,6

- - - - -